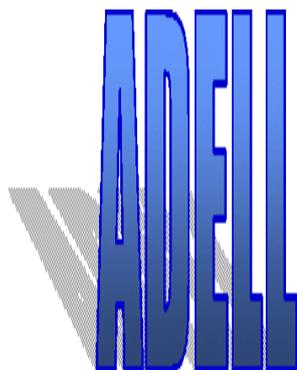


9ème TRAIL de Lavault-Ste-Anne et des Gorges du Cher (03)

L'effort associé à la convivialité : Soupe à l'arrivée + Truffade + Kinés + musiciens + Paysages superbes, sentiers techniques et exigeants pour vrais trailers, du bonheur et de la sueur assurée....

DIMANCHE 26 Février 2017

TRAIL COURT Licence ou certificat médical obligatoire	8h30 Départ Salle Polyvalente	24 kms 1080 m +	12,00 € Repas + 9 euros
COURSE NATURE (à partir de junior) Licence ou certificat médical obligatoire	9h15 Départ Salle Polyvalente	15 kms 780 m +	11,00 € Repas + 9 euros
PARCOURS NATURE DECOUVERTE (Pas de certificat médical)	9h00 Départ salle polyvalente	8.5 kms (400 m +) à partir de Cadet (Pas de classement)	7 € Repas + 9 euros
KID TRAIL (7 à 11 ans) (Pas de certificat médical)	10h00 (Pas de classement)	1 km (Autorisation parentale)	Gratuit



- **Majoration de 8 euros le jour de la course (25 et 15 kms)**
- **Repas à 9 € (Pas de réservation sur place)**
- **Ouverture des engagements à partir du 1er décembre 2016**
- **Limité à 1000 coureurs toutes courses confondus**
- **Retrait des dossards** la veille de 15h à 18h et le jour de la course à partir de 07h15



1 Euro sera reversé par Concurrent à l'association Epi de Lumière pour les enfants Malades
Renseignements : <http://www.lavault-ste-anne.fr/sport/le-trail-de-lavault-sainte-anne.html>

Règlement

Art. 1er : Organisation conjointe entre **ADELL et HORIZON MONTLUCON**

Art.2 : Épreuve ouverte aux licenciés et non licenciés. **Tout athlète du 25 et 15 kms** non licencié doit fournir un **certificat médical original ou sa copie de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'1 an à la date de la course conformément à l'article 6 de la loi du 23 mars 1999.** Autorisation parentale pour les mineurs.

Art. 3 : Assurance – Responsabilité : Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties de l'assurance liée à leur licence sportive. **Les autres participants doivent s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante, ni même en cas de vol.** Il est recommandé aux concurrents de souscrire une assurance individuelle d'accident. Les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité.

Art. 4 : Sécurité : Postes de contrôle installés en plusieurs points du parcours, en liaison radio ou TPH avec le PC de la course. Assistance médicale assurée par une équipe de secouristes et médecin urgentiste en mesure d'intervenir sur le parcours par tout moyen approprié. Les services médicaux d'urgence seront habilités **à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.** Tout participant se doit de signaler un coureur en difficulté au poste le plus proche. En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et y remettre son dossard.

Art. 5 : Parcours : Balisage du parcours à l'aide de bombes bio-dégradables, rubalises et flèches de couleur. Chaque concurrent est tenu de respecter le code de la route. **Obligation de ne jeter aucun emballage sur le parcours sous peine de disqualification Site Natura 2000 (Décision sans appel).**

Art 6 : Ravitaillement : Épreuve en autosuffisance totale. Deux postes de ravitaillement seront malgré tout mis en place à mi-parcours et à 3 kms de l'arrivée.

Art. 7 : Matériel Obligatoire : Une réserve d'eau suffisante est obligatoire. Une couverture de survie, des barres énergétiques, un sifflet, un téléphone portable, des chaussures type trail et tenue adapté aux conditions météo sont conseillés. Vu la difficulté du parcours, sur le 15 et 24 kms, **un contrôle du sac à dos et de la tenue visuels seront effectués lors du retrait des dossards.** Les organisateurs se réservent le droit d'interdire le départ de la course à toute personne mettant en péril son intégrité physique. **Port des bâtons interdit. Je m'engage à être en possession du matériel de sécurité requis au règlement de l'épreuve durant la durée de celle-ci.**

Art. 8 : Récompenses : Lot souvenir à chaque participant. Lots au 5 premiers du classement scratch puis au 1er de chaque catégorie. Présence obligatoire des récompensés à la remise des prix.

Art. 9 : En cas de force majeure ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve **sans aucun remboursement**, d'en modifier l'horaire ou le parcours.

Art. 10 : Loi informatique et liberté : Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant. Il en est de même pour les droits à l'image. Pour toute personne ne désirant pas apparaître sur la liste résultats le signaler à l'organisation ainsi que sur le site de la FFA (demande sur cil@athle.fr)

Art. 11 : Tout concurrent en s'inscrivant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sous peine de disqualification. Du fait de son inscription le concurrent donne à l'organisation le droit d'utiliser toute photo concernant l'épreuve dans le cadre de la promotion de celui-ci.

Inscription par internet ou par courrier (jusqu'au 20 février 2017)
Clôture possible avant cette date si la course est complète.

L'inscription ne sera validée qu'à la réception des documents obligatoires (Copie ou mail)
Ou par leur présentation le jour de la course.

Le paiement s'effectue lors de l'envoi de l'inscription pour être prise en compte.

Cochez la case de la course choisie et indiquez le nombre de repas si nécessaire:

25 kms (12 €) : **Licence ou certificat médical obligatoire**

15 kms (11 €) à partir de junior : **Licence ou certificat médical obligatoire**

Parcours découverte, 8.7 kms à partir de cadet (7 €) : **Pas de certificat médical, pas de classement**, autorisation parentale obligatoire pour les mineurs

Kids trail (gratuit) : **Pas de certificat médical, pas de classement, autorisation parentale obligatoire**

Je réserve ____ **repas** au prix unitaire de 9 € (A réserver avant le 20 février 2017)
(Truffade + salade + tarte maison + café + boisson)

Non Licencié : Certificat médical obligatoire

✓ **Important** : Conformément à l'art. L.231-3 du code du sport (Enfants et adultes), la participation est subordonnée à la présentation d'une licence sportive délivrée par la FSCF, la FSGT, FFTRI ou l'UFOLEP avec mention de la non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition visible au dos de la licence ou une licence FFA ou un certificat médical autorisant la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an au jour de la course.

✓ **Aucun autre document ne pourra être accepté.**

Nom :

Prénom :

Sexe :

Masculin

Féminin

Année de Naissance :

Adresse :

Club :

Tel ou mail (en cas d'annulation) :

Numéro de licence : _____ Club : _____

F.F.A

UFOLEP

AUTRE : (Préciser) _____

J'accepte l'ensemble du règlement dont j'ai pris connaissance,

Signature :

- Les engagements se feront par internet **Klikego** ou par courrier à : **M. BERNARDO Cédric,**
2 rue Pamparoux 03100 MONTLUCON « Chèque à l'ordre d'ADELL »
Pas d'inscription par téléphone

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

AUTORISATION PARENTALE : *Pour les moins de 18 ans*

Je soussigné (e) (Nom, Prénom).....autorise ma fille, mon fils,
mineur (e) à participer à la course.....et dégage l'organisateur toute responsabilité.

Fait à, le*Signature :*

Merci à nos partenaires



Saint-Genest

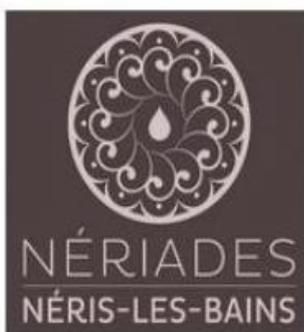
Villebret

Lignerolles

Ste Thérance



Amicale
Sapeurs-Pompiers



RECUP'AUTO MONTLUÇON
Ets GABILLAT FRERES
03 PREMILHAT



Tél: 04 70 64 74 02 Fax: 04 70 03 39 15
E.MAIL: metal.3d@wanadoo.fr

